

# Conditions Générales de Vente

## Baptiste Lasnier Images

### Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes de : prestations de service, produits issus de photographies de Baptiste Lasnier, conclues entre le dit "Client" et le dit "Photographe" nommé ci-avant exerçant pour le compte de Baptiste Lasnier Images, micro-entreprise immatriculée sous le numéro de SIRET 852 945 146 000 11 - code APE 7420Z - TVA non applicable - Photographe non assujéti - Art. 293B du CGI demeurant à Châtillon-sur-Chalaronne (01).

Ces CGV sont en lien direct avec les informations présentées sur les réseaux sociaux du Photographe et sur son site Internet <https://www.baptistelasnier-images.fr/>, où elles sont téléchargeables.

La passation d'une commande par le Client (avec devis signé) entraîne l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente, hors éventuelles conditions particulières stipulées par écrit dans le contrat et signées par le Client et le Photographe.

Sont considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne peuvent être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. Chacune des parties pourra opposer ce droit dès lors où la force majeure est caractérisée.

### Article 2 - Droits d'auteur

Baptiste Lasnier Images ne cède en aucun cas la totalité des droits d'auteurs. Les droits d'auteur protégeant les photographies sont régis par le Code de la Propriété Intellectuelle par les lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985.

#### 2.1 - Droit moral

Le photographe jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Ce droit est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. (articles L.121-1 à L.121-9 du Code de la Propriété Intellectuelle).

#### 2.2 - Droits patrimoniaux et cessions

Le droit d'exploitation appartenant au Photographe comprend le droit de représentation et le droit de reproduction (articles L.121-1 à L.122-12 du Code de la Propriété Intellectuelle). Les photographies réalisées et livrées par le Photographe sont strictement destinées à un usage personnel et privé du Client (y compris pour les reproductions), hormis d'éventuelles conditions particulières stipulées par écrit dans le contrat et signées par les deux parties.

La préservation de ces droits d'auteur découle sur :

- l'interdiction de toute modification par quelconque moyen des photographies livrées par le Photographe sans son accord préalable (y compris la suppression de sa signature et/ou logo)
- une diffusion en l'état de ces photographies sur Internet et les réseaux sociaux. C'est-à-dire sans modification (y compris de sa signature et/ou logo) ; en mentionnant clairement le nom du Photographe dans la publication ; en identifiant le nom des pages de ses réseaux sociaux "@dansloeildebapt" pour Instagram et "Dans l'oeil de Bapt' - Baptiste Lasnier Photographie " pour Facebook, ainsi que le lien de son site Internet.
- l'interdiction de diffusion des photographies livrées en format haute définition à toute autre personne que le(s) Client(s). Bien entendu la diffusion dans un cercle privé et restreint des photographies en format basse définition avec signature du Photographe est autorisée.

Le Client s'engage à ne pas utiliser les images à des fins commerciales, à reproduire ou publier les photographies dans le but de les vendre, ou à céder ses droits à des tiers.

Le Client s'engage à contacter le Photographe en cas : de doute sur une potentielle utilisation ; de toute volonté d'utilisation non stipulée dans le contrat signé par les deux parties. Ce auquel cas le Photographe appliquera un tarif s'appuyant sur les barèmes de cession de droits correspondants. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne doivent pas porter atteinte à l'image ou à la réputation du Photographe. Le Client s'engage à être solidaire du Photographe en cas de préjudice causé, par une utilisation abusive ou détournée des images, par un tiers à son insu.

### **2.3 - Avertissements concernant les réseaux sociaux**

Concernant la publication de photographies réalisées par le Photographe sur les réseaux sociaux, il est important d'avoir à l'esprit les informations suivantes citées dans les barèmes de l'Union des Photographes Professionnels : "mettre des images sur les réseaux sociaux implique l'acceptation de leurs conditions d'utilisation, ce qui peut avoir de graves conséquences pour le Photographe et le Client. Ces réseaux "vident" volontairement les images de tous leurs champs IPTC (métadonnées de description des images avec coordonnées de l'auteur disponibles dans les propriétés), donc de leur "ADN" afin de les rendre anonymes et utilisables par n'importe qui."

Le Photographe met donc en garde le Client par rapport à ces potentielles publications sur les réseaux sociaux. Elles pourraient dans le pire des cas découler sur une utilisation et/ou un détournement par la concurrence des images cédées par le Photographe sans pouvoir s'y opposer.

De fait, le Photographe délivrera ses images à destination des réseaux sociaux en basse définition avec sa signature et/ou logo apposé(e)(s) en filigrane.

### **Article 3 - Droits à l'image**

Le Client et toute autre personne présente sur les photos sont, de par la loi, les propriétaires inaliénables de leur image et le Photographe respecte scrupuleusement ce droit à l'image ainsi que la dignité de la personne humaine (Art. 16 du Code civil).

Le Photographe s'interdit expressément toute exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée et/ou à la dignité du Client, de toute autre personne présente sur les

photographies, ainsi qu'une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, raciste, antisémite, violent ou illicite.

Le Photographe se dégage de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des images par toute personne avec qui le Client a partagé ses images.

### **3.1 - Droit à l'image des personnes photographiées**

#### **Dans le cadre d'un évènement type fête, soirée à thème, réception, anniversaire**

Pour faciliter, d'une part le respect du droit à l'image des personnes photographiées formellement reconnaissables, et d'autre part la promotion de son travail sur ses différents supports à travers ses photographies.

le Photographe invite le Client à lui faire part de ses dispositions prises pour obtenir par écrit l'accord de diffusion - par le Photographe - de l'image des personnes susceptibles d'être photographiées et reconnaissables sur des prises de vue du Photographe réalisées lors de son évènement privé/public.

Il peut s'agir d'une d'une disposition écrite, d'une affiche ou tout autre document écrit attestant que :

les personnes participant à l'évènement/shooting autorisent la diffusion et l'utilisation de prises de vues appartenant au Photographe sur lesquelles elles sont formellement reconnaissables sur ses différents supports de promotion.

Auquel cas le Client lui fera parvenir la liste des personnes - photo les identifiant à l'appui, strictement utilisée dans ce cadre du respect de leur droit à l'image - ne désirant pas voir leur image diffusée sur les différents supports de promotion du Photographe ou tout du moins la liste de ces supports pour lesquels elles ne donnent pas leur autorisation.

Ces documents sont à remettre au Photographe au plus tard le jour de la livraison des photographies.

Les supports de diffusion et de reproduction des photographies réalisées par le Photographe pour sa promotion sont : son site Internet et ses pages de réseaux sociaux, catalogue ou book, dossiers de presse, cartes de visite, prospectus, ou tout procédé de représentation existant ou à venir.

#### Note supplémentaire à destination des personnes potentiellement prises en photo :

- Le Photographe compte sur la bonne volonté des personnes photographiées concernant ces potentielles diffusions et reproductions faites par lui-même, dans le cadre de la promotion de son travail et dans le plus strict respect d'autrui.
- Cela étant et de part sa bonne foi, à défaut de document établi par le Client attestant l'autorisation de diffusion et reproduction de photographies par le Photographe sur ses supports de personnes formellement reconnaissables,

celui-ci s'engage, en vertu du droit à l'image, de contacter les personnes concernées pour obtenir leur autorisation, ou simplement à ne pas diffuser ces images lui appartenant.

- Malgré, ou à défaut de dispositions prises par le Client organisateur concernant ce droit à l'image et l'utilisation de prises de vues par le Photographe représentant ces personnes de façon distincte,

une personne participant à l'événement/shooting qui ne désire pas être présente sur toute photographie où elle serait formellement reconnaissable s'engage à prévenir le Photographe le plus tôt possible. Elle appuiera sa demande en l'adressant par écrit au Photographe, celle-ci étant seulement en rapport avec les potentielles et futures utilisations des images par le Photographe. Et a posteriori, le Photographe s'engage à stopper quelconque utilisation de photographies pour lesquelles une personne reconnaissable en fait la demande écrite et justifiée.

### **Dans le cadre d'un shooting**

Pour préserver les droits et volontés de chacune des parties et lever toute forme d'ambiguïté, l'ensemble des accords propres à l'autorisation de diffusions et reproductions des photographies où le Client et les participants au shooting sont sujets sera signé sur une attestation détaillant ces modalités et indexé à ces présentes CGV. Cette attestation sera remise en même temps que le devis et à signer également.

Il appartient donc en premier lieu au Client de faire part de ces modalités à toute personne invitée ou susceptible d'être prise en photo lors du shooting.

### **3.2 - Droit à l'image du Client et de ses biens**

- La signature du Contrat de cession des droits d'exploitation entraîne pour le Client l'accord au photographe d'utiliser éventuellement ces photographies réalisées dans le cadre de sa communication sur son site internet/réseaux sociaux, brochures de présentation et autres supports promotionnels.
- Pour s'opposer à cette possibilité ou la modérer - après discussion au préalable - il appartient au Client d'en informer le Photographe et de le préciser au minimum par mail au moment de la signature du devis, ou de façon écrite en annexe de ce Contrat de cessions de droits.
- Concernant l'éventuelle utilisation pour la promotion de son travail d'images où des biens du Client sont le sujet principal, le Photographe prendra soin de le contacter pour lui demander son autorisation d'utilisation.

### **3.3 - De manière générale**

Sauf mention contraire ou modératrice de la part du Client et en respectant le droit à l'image comme évoqué dans l'Article 3.1, le Photographe s'accorde un délai de 8 jours à compter de la livraison de ses photographies pour commencer à les utiliser, notamment dans le cadre de la promotion de son travail. Ce délai pouvant servir aux personnes concernées (Client et/ou personnes reconnaissables) à exprimer leur éventuel désaccord d'utilisation de leur image en prévenant par écrit le Photographe.

## **Article 4 - Commandes**

### **4.1 - Passation de commande**

La passation d'une commande par le Client déclenche l'adhésion totale aux présentes Conditions Générales de Vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par le Photographe au Client comme mentionné dans l'Article 1. Les présentes CGV forment un document contractuel indivisible avec le bon de commande et/ou les commandes en ligne via le site internet du Photographe.

Toute commande doit être ratifiée par un bon signé par le client ou son représentant mandaté. Est détaillé sur le bon de commande le maximum d'informations concernant la prestation selon les éléments fournis par le Client au moment de sa rédaction. Tout devis signé par les parties tient lieu de bon de commande et entraîne le processus de paiement détaillé plus bas.

## **4.2 - Réserve et acompte**

Pour acter la réserve de prestation et la date de (début de) réalisation des prises de vue, le Client s'engage à envoyer par chèque ou virement un acompte de 30% du montant total présent sur le devis dans un délai de 8 jours ouvrés à compter du jour de la signature du bon de commande. Dans le cas contraire, le Photographe n'est plus dans l'obligation de conserver cette date de (début de) réalisation des prises de vue réservée, et se réserve le droit d'annuler la réalisation de la prestation.

L'acompte constitue un premier versement du montant total de la prestation et fait acte d'un engagement ferme et définitif de la part du Client. Il est de nature à protéger l'activité du Photographe et à constituer une relation de confiance avec son Client.

Si la date de (début de) réalisation des prises de vue arrive avant l'expiration de ce délai, le Photographe propose 2 options :

- 50% du montant payé en acompte au plus tard le jour (de début) des prises de vue, le solde restant payé au plus tard à la livraison des photographies.
- ou la totalité du montant payé au plus tard le jour (de début) des prises de vue

Pour tout retard de paiement, se reporter au paragraphe correspondant de l'Article 4.4.

## **4.3 - Droit de rétractation**

### **Commande de séance photo ou reportage**

Le Client dispose d'un délai de rétractation de 8 jours à compter du jour de la commande, c'est-à-dire à partir de la signature du devis ou bon de commande.

Toute décision de rétractation effectuée - dans un document écrit signé - dans le délai imparti fait l'objet d'un remboursement du montant versé. Passé ce délai, la somme versée en acompte pour réserve de la commande n'est pas remboursée et l'intégralité des frais avancés demeure remboursable.

Si le début des prises de vues intervient avant la fin de ce délai, l'intégralité des sommes engagées sera dûe.

### **Commande de produits photographiques**

Conformément à l'article L121-20-2 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les produits commandés dérivés des séances photo ou reportages (tirages papier, livres/albums photo, cartes, etc), considérés comme étant nettement personnalisés.

## **4.4 - Modalités de paiement**

Sauf accord contraire entre les parties, le solde de la prestation est payable comptant, par chèque ou virement, au plus tard au jour de la livraison des photographies commandées, un acompte ayant déjà été versé comme stipulé à l'Article 4.2. Il appartient au Client d'effectuer ce paiement dès la date de fin des prises de vues pour anticiper cette date de livraison et ainsi consolider une relation des plus sereines entre les deux parties. Le Photographe s'engage à prévenir le Client concernant cette date

de livraison. Le Client recevra donc de la part du Photographe la facture du solde restant à payer après la réalisation des prises de vue.

Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités de retard à hauteur de 12% du montant TTC facturé, majorées d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. (selon le décret n° 2012-1115 du 2/10/2012). En cas de paiement avant l'échéance, aucun escompte ne sera appliqué. Le non-paiement de cette facture entraîne l'interdiction d'utiliser les photographies livrées. La détention d'un support matériel ou immatériel des photographies ne confère en elle-même aucun droit de propriété intellectuelle.

#### **4.5 - Modification et report**

##### **Modification**

Toute volonté de modification du contenu de la commande par le Client pourra être seulement prise en compte au plus tard 10 jours avant la date de début de réalisation des prises de vue, hors cas de force majeure. Cette demande de modification devra être écrite, datée et signée par le Client et envoyée au Photographe. Il se réserve le droit de la signer, ou à contrario de la refuser s'il estime ne pas être en moyen de satisfaire cette demande, ou si ce délai n'est pas respecté.

Si le Photographe estime que cette modification entraîne un surplus de frais et/ou de travail, il facturera ce surplus au Client dont le montant sera ajouté à la facture du solde restant.

Cette modification ne peut entraîner ni remboursement partiel ou total de l'acompte. Si la modification découle sur une réduction de la prestation et seulement si le délai de 10 jours est respecté, un rabais sur la facture adressée au Client pourra être envisagé.

##### **Demande de report**

Si le Client désire reporter la date de (début de) réalisation des prises de vue, à raison de justification valable, il doit en faire part au Photographe dans les plus brefs délais, 15 jours au plus tard avant la date (début de) de réalisation des prises de vue, sauf cas de force majeure.

Les deux parties trouveront alors une date ultérieure se voulant la plus proche possible de la date initiale. Le montant total de la prestation noté dans le contrat signé reste inchangé, l'acompte versé n'est pas remboursé, le solde restant dû.

En cas de report de la part du Client, le Photographe ne garantit pas les conditions initiales de réalisation de prestation (notamment concernant les conditions météorologiques).

#### **4.6 - Annulation et cas de force majeure**

Si malgré tous les cas et possibilités évoqués précédemment dans cet Article 4, le Client souhaite annuler la prestation, il en fera la preuve écrite. Passé le délai de rétractation (cf Article 4.3), et conformément aux dispositions légales, l'acompte versé ne sera pas restitué, hors cas de force majeure. Les frais éventuels engagés pour la prestation demeurent remboursables.

Le Photographe se réserve le droit d'annuler tout ou partie d'une prestation photographique en cas de force majeure et notamment : maladie, accident, panne de voiture, empêchement pour raisons personnelles ; conditions climatiques estimées dangereuses ou empêchant le bon déroulement de la prestation.

Lorsque l'annulation est communiquée par le Photographe, celui-ci proposera alors une ou plusieurs nouvelles dates en accord avec le Client sans aucun frais supplémentaire pour une prestation identique. Si malgré tout, aucun accord ou possibilité n'est trouvé concernant une nouvelle date, le Photographe s'engage à rembourser intégralement le Client, hors cas de conditions climatiques

défavorables. En effet dans ce dernier cas, le Photographe ne peut être tenu pour responsable de la non exécution ou de la réalisation réduite de la prestation initialement prévue dans la commande et signée dans le Contrat. En aucun cas le Contrat ne pourra être révoqué et aucun remboursement même partiel ne pourra être effectué. Il sera alors convenu d'une nouvelle date de prestation.

Le report ou l'annulation d'une prestation par le Photographe ne découle en aucun cas sur des dommages et intérêts versables au Client.

Si seulement une partie de la prestation ne peut pas être réalisée : le Photographe propose au Client :

- une nouvelle date de réalisation de cette partie manquante, dans le respect du Contrat signé par les deux parties
- un remboursement correspondant à cette partie manquante si aucun accord ou possibilité de report n'est trouvé

Dans tous les cas, les parties s'engagent à se contacter dans les plus brefs délais.

#### **4.7 - Accident - Problème technique**

En cas de problème technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque durant la prestation empêchant le Photographe de remettre le travail demandé, ce dernier proposera un report de la date de réalisation des prises de vue sans aucun frais supplémentaire à prestation identique. Si le Photographe estime ne pas pouvoir honorer par la suite la prestation initiale, il s'engage à rembourser intégralement le Client.

Le Client peut également demander l'annulation de la commande, et l'intégralité des sommes versées sera remboursée.

En cas de panne informatique, la date de livraison des photographies pourra être reportée.

Aucun cas ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

### **Article 5 - Tarifs pour commande de prestation**

Les prix indiqués sur <https://www.baptistelasnier-images.fr> s'entendent TTC (TVA non applicable - Photographe non assujetti - Art. 293B du CGI) et sont valables uniquement sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande ; hors éventuels temps et frais de déplacement (nombre de kms offerts selon type de prestation), ainsi que tout type de frais (notamment de livraison, support matériel, rémunération d'intervenants extérieurs, logistique, hébergement, transport). Le Photographe se réserve le droit de faire évoluer à tout moment ses tarifs :

- Shootings proposés à partir de 119 euros en solo ; 139 euros à plusieurs.
- de 10 à 20 euros/tirage numérique supplémentaire, de 3 à 10 euros par tirage papier supplémentaire selon le choix et la disponibilité de la formule présentée sur <https://www.baptistelasnier-images.fr>.

Ces tarifs sont également modulables et évolutifs selon : un cahier des charges précis du Client, la difficulté et la créativité demandée pour la mise en oeuvre de la commande, les expériences du Photographe. Les discussions entre les deux parties serviront ainsi à la réalisation d'un devis le plus

précis, conforme aux attentes du Client, tout en respectant les possibilités et la valeur du travail du Photographe.

## **Article 6 - Style photographique, conditions et nature des prestations**

### **6.1 - Définition d'une prestation**

Le terme de prestation de service photographique englobe l'ensemble des tâches la constituant. Elle inclut donc : les discussions avec le Client aboutissant notamment à la passation d'une commande, ainsi que l'ensemble des contacts assurant la bonne relation tout au long de la réalisation de la dite prestation ; les prises de vue (reportage, shooting) ; l'édition et la sauvegarde des fichiers numériques ; l'ensemble du post-traitement comprenant le tri, la sélection, la retouche ponctuelle et juste des futures photographies livrées au Client ; leur transfert et livraison au Client.

### **6.2 - Style Photographique**

Le Client reconnaît être familier avec le style photographique du Photographe et sollicite ses services en toute connaissance. Le Client reconnaît également que le travail du Photographe est en constante évolution, que la prestation proposée est unique et artistique et que les photographies livrées peuvent être différentes des photographies prises par le Photographe dans le passé. Celui-ci assure utiliser tout son potentiel et tout son jugement artistique personnel pour créer des images cohérentes avec sa vision personnelle de l'événement ou de la séance, de la prise de vue au post-traitement.

### **6.3 - Déroulement d'une séance de prises de vue**

Selon la durée consentie dans le Contrat, la séance de prises de vue (shooting ou reportage) commence au moment de la mise en place pour la première photographie et se termine après la dernière photographie prise. Le Photographe prévoit toujours un temps pour faire connaissance et assurer le démarrage de la séance dans une ambiance détendue et sereine.

Selon les modalités signées, reprenant la demande du Client et la nature de la séance, celle-ci se déroule soit en extérieur dans un lieu proposé par le Photographe ou choisi d'un commun accord, soit chez le Client.

Le Photographe ne peut être tenu responsable des conséquences engendrées par l'absence d'une personne devant être prise en photo ou de toute personne perturbant le bon déroulement de la séance.

La présence d'autres photographes n'est pas tolérée hormis pour un reportage mariage. Dans ce cas leur présence ne doit pas gêner le travail du Photographe. Celui-ci n'est pas tenu responsable en cas de prises de vue rendues impossibles à réaliser ou dénaturées (utilisation de flashes notamment) par ces personnes. La présence de personnes accompagnant les personnes prises en photo peut être tolérée sur demande écrite faite au plus tard la veille de la date de début des prises de vue. Dans le cadre d'un reportage mariage, lors de la séance de photos de couple, la présence des témoins est acceptée.

Si le Client souhaite que certains invités soient présents sur les photographies, il se doit de communiquer ce souhait au Photographe le plus tôt possible. En aucun cas le Photographe n'est responsable de l'absence ou de la présence de certains invités sur les photographies.

De plus il rappelle au Client que toute personne présente lors d'un reportage ou d'une séance est susceptible d'être prise en photo.

#### **6.4 - Conditions particulières liées aux prises de vue**

Le Photographe met tout en oeuvre pour s'adapter aux conditions météorologiques, aux conditions ou restrictions liées au lieu et au moment des prises de vue ainsi à la volonté et à la bonne participation du Client et/ou de l'ensemble des participants. Sachant cela, le Client reconnaît que la qualité des prises de vue dépend grandement de l'ensemble de ces conditions.

Dans le cas d'un reportage lors d'une cérémonie religieuse, le Photographe recommande au Client de prévenir les responsables du lieu de culte de la présence d'une photographe professionnelle. Le Photographe se dégage de toute responsabilité en cas de restriction d'accès lors de la cérémonie par les responsables du lieu de culte, qui pourrait affecter la qualité et/ou la quantité de son travail.

Le Client s'engage à informer le Photographe le plus tôt possible, soit avant la signature du Contrat, de toute information pouvant modifier ou altérer les conditions de prises de vue initiales.

#### **6.5 - Conditions particulières liées à la commande**

Les éventuelles conditions particulières propres à la commande sont écrites, signées et annexées au Contrat passé entre les parties. Elles énoncent : toutes les options de réalisation, de livraison et de paiement de la prestation commandée par le Client pour lesquelles il a souhaité souscrire ; acceptées par le Photographe ; signées par les deux parties ; hors conditions initialement prévues au sein de ces CGV.

#### **6.6 - Retards**

##### **Retard du Client**

Le jour des prises de vue, si le Client est en retard de plus de 15 minutes par rapport à l'horaire convenu, le Photographe se réserve le droit de déduire ce temps du temps global de la séance ou du reportage. Si ce retard dépasse les 30 minutes, le Photographe se réserve le droit d'annuler la séance/reportage, qui plus est s'il doit honorer une commande d'un autre client dans la foulée. Il pourra proposer une nouvelle date de séance au Client selon ses disponibilités. Dans tous les cas l'acompte reste payable. En cas de report dû à un retard du Client, le Photographe ne garantit pas les conditions initiales de réalisation de prestation (notamment concernant les conditions météorologiques).

##### **Retard du Photographe**

Le jour de la séance photographique ou du reportage photographique commandé, si, malgré toutes ses précautions, le Photographe est en retard de plus de 15 minutes par rapport à l'horaire convenu, ce dernier s'engage à : ajouter ce temps de retard à la durée globale de la séance ou du reportage pour respecter la durée de séance de prises de vue initialement convenue. Toutefois, si le Client est dans l'impossibilité de rester sur le lieu de prises de vue plus longtemps que prévu initialement, un remboursement partiel du prix de la séance ou du reportage sera effectué, dont le montant sera décidé par le Photographe, en fonction du temps de retard.

Si ce retard dépasse 30 minutes, le Client aura le choix entre :

- une nouvelle date de prises de vue proposée par le Photographe selon les disponibilités des deux parties. En sus, celui-ci offrira des tirages de la séance (dont le nombre et la nature seront décidés par le Photographe le cas échéant).
- l'annulation de la séance de prises de vue. Il se verra remboursé des arrhes déjà versées.

## **6.7 - Augmentation et modifications de la prestation**

Toute augmentation de prestation demandée en cours d'exécution de la prestation initiale donnera lieu à facturation même en l'absence de devis. Il peut en être de même en cas de demande de modifications de la prestation contractualisée entraînant un surplus de temps pour la mettre en oeuvre, sous réserve que le Photographe puisse y répondre favorablement.

Si, lors des prises de vue, le Client souhaite écourter la durée du reportage ou de la séance, le Photographe n'est pas tenu responsable de ces modifications de prestation et aucun remboursement ne sera proposé, hors cas de force majeure.

Si ce souhait émane du Photographe en cas de force majeure, celui-ci proposera une nouvelle date selon les disponibilités du Client pour réaliser comme convenu la prestation commandée ou alors un remboursement correspondant à la durée de prestation non couverte sera prévu.

## **6.8 - Post-traitement**

En complément des aspects liés au style photographique et évoqués à l'article 6.2, toute retouche supplémentaire demandée se fera sous réserve d'acceptation par le Photographe et viendra en sus du montant déjà facturé, selon la nature de la demande de retouche et le temps consacré en découlant.

## **Article 7 - Livraison des photographies**

### **7.1 - Type de remise des photographies**

Le Photographe livre ses photographies au Client dans deux formats (jpeg) :

- format jpeg haute définition (non compressé) par transfert web, ou par clé USB sur demande (frais facturables). Le Client prend note que la livraison en format haute définition préserve la qualité des images (notamment en vue de tirages papier) mais alourdit le poids des fichiers. Aucun fichier brut ne sera livré (format RAW natif).
- format jpeg basse définition (compressé) pour les partages web (mails, internet, réseaux sociaux) avec filigrane (signature/logo intégrés) du Photographe

Pour les reportages mariages, deux galeries privées (avec mot de passe) en ligne téléchargeables seront créées (une pour les mariés et une pour les invités). Ces galeries en ligne seront en ligne pendant 6 mois (minimum).

Se reporter à l'article 2.2 pour toute diffusion.

### **7.2 - Correspondance des rendus photographiques**

Le Photographe informe le Client que le travail d'édition des photographies livrées est réalisé sur un écran d'ordinateur calibré. Cette calibration vise à se rapprocher le plus possible du rendu absolu de chaque image (respect de la luminosité, des couleurs et teintes). Ainsi, selon l'écran de visualisation

(ainsi que son inclinaison) utilisé par le Client, une différence plus ou moins décelable de rendu peut être présente, surtout au niveau des couleurs et teintes. Cette différence est d'autant plus normale et visible lors d'impressions de tirages papier. Sur un tirage, elle dépend également du fichier d'impression (pouvant être plus ou moins modifié par rapport au fichier numérique pour correspondre aux normes d'impression), du mode d'impression et de l'imprimante utilisée. Le Client prend note que ces critères, notamment d'impression, ne peuvent pas être totalement maîtrisés par le Photographe. Toute réclamation ne sera donc pas recevable.

### **7.3 - Délais**

Les délais de livraison des photographies en tirages numériques dépendent du volume de travail et de la prestation. Ils sont en général de 10 jours. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont aucunement garantis. Par conséquent, tout retard dans la livraison des photographies ne peut en aucun cas autoriser le Client à percevoir l'allocation de dommages et intérêts ou à annuler sa commande.

Concernant les livraisons de tirages papier et albums, se reporter à l'article 8.

## **Article 8 - Commande tirages papier/albums issue d'une prestation**

Le Photographe propose des tirages papiers et des albums imprimés chez des prestataires extérieurs. Il accorde la plus grande importance au traitement des photographies envoyées et effectue ainsi un contrôle qualité des produits commandés.

Trois formats (10x15, 15x23 ou équivalent, 20x30) sont inclus dans certaines formules proposées. Il appartient au Client d'en commander au moment de la passation de la commande de la prestation, ou à posteriori après avoir reçu les photographies, en sus de la prestation. Dans ce dernier cas, les tarifs unitaires varient selon la formule de prestation. Devis et factures correspondantes lui seront alors remis en temps voulu.

Les tarifs s'entendent TTC et frais de livraison compris. Le Photographe se réserve le droit de faire évoluer à tout moment ses tarifs, également en fonction des choix et demandes du Client.

Les prix des albums est disponible sur devis. Le Client a le droit à 2 visualisations de l'album (droit de regard) avant impression pour éventuelles demandes de modifications. Toute demande de modification supplémentaire sera facturée.

Concernant les photographies issues de reportages mariages, l'ensemble des participants peut commander des tirages, y compris le cercle familial et amical des mariés.

En commandant des impressions de tirages/albums chez un autre prestataire que le Photographe, le Client prend note que le Photographe ne peut être tenu responsable de tout retard de confection/livraison, de toute détérioration et de perte partielle ou totale du contenu de colis et de toute rupture de stock. Néanmoins, en cas de constatation de détérioration des produits commandés, si vous avez un doute sur le respect de la qualité et de la teneur des produits envoyés, refusez si vous le pouvez le colis au moment de la livraison. Dans tous les cas, le Client s'engage à contacter le Photographe dans les plus brefs délais, preuves à l'appui, pour trouver une solution juste.

Si les articles ne sont plus disponibles chez ce prestataire extérieur, un remboursement ou une commande chez un autre prestataire imprimeur sera proposé au Client.

Toute commande de tirages papier/album implique une obligation de paiement et vaut acceptation des prix et descriptions des produits disponibles à la vente. Et étant hautement personnalisée, aucun remboursement de commande ne pourra être proposé.

Les modalités de paiement sont les suivantes : chèque ou virement. Le Photographe effectuera la commande à la réception du paiement et du devis correspondant signé devenu ainsi bon de commande.

Les produits sont envoyés en lettre suivie ou Colissimo par La Poste. Les délais de livraison dépendent notamment de la nature et du volume de la commande, ils sont donc simplement indicatifs. Ils peuvent être de deux semaines ou plus. Le Photographe peut préciser ses délais en temps voulu au Client.

Comme déjà évoqué à l'article 7.2, la correspondance des couleurs, des contrastes et des teintes dépend du fichier d'impression, du mode d'impression et de l'imprimante utilisée. En cas de commande de tirages, le Photographe peut faire part au Client, à sa demande, des fichiers d'impression avant de les envoyer au prestataire imprimeur. Toute réclamation ultérieure à la commande ne sera donc pas recevable.

Toutefois, le Photographe se réserve le droit d'exiger au prestataire imprimeur un remboursement ou une nouvelle réalisation de commande s'il estime la qualité de la première commande bien en-dessous des attendus, demande pouvant se faire en accord avec le Client, dans la limite des modalités possibles.

## **Article 9 - Commande de tirages photos préexistantes**

L'ensemble des photographies présentées dans l'onglet "Galeries" du site internet baptistelasnier-images.fr est disponible à la vente en tirages. Certains sont vendus en tant que tirages d'art tirés à seulement 30 exemplaires maximum.

Ces tirages sont proposés dans plusieurs formats, et des options (cadre, marges, papiers, supports) peuvent être proposées selon la demande et la disponibilité des produits. Chaque tirage acheté est livré avec son certificat d'authenticité personnalisé.

Les tarifs sont disponibles sur le site internet, et le Photographe se réserve le droit de faire évoluer à tout moment ses tarifs.

En commandant des impressions de tirages chez un autre prestataire que le Photographe, le Client prend note que le Photographe ne peut être tenu responsable de tout retard de confection/livraison, de toute détérioration et de perte partielle ou totale du contenu de colis et de toute rupture de stock. Néanmoins, en cas de constatation de détérioration des produits commandés, si vous avez un doute sur le respect de la qualité et de la teneur des produits envoyés, refusez si vous le pouvez le colis au moment de la livraison. Dans tous les cas, le Client s'engage à contacter le Photographe dans les plus brefs délais, preuves à l'appui, pour trouver une solution juste.

Si les articles ne sont plus disponibles chez ce prestataire extérieur, un remboursement ou une commande chez un autre prestataire imprimeur sera proposé au Client.

Toute commande de tirages papier/album implique une obligation de paiement et vaut acceptation des prix et descriptions des produits disponibles à la vente. Et étant hautement personnalisée, aucun remboursement de commande ne pourra être proposé.

Les modalités de paiement sont les suivantes : chèque ou virement. Le Photographe effectue la commande à la réception de ce paiement et du devis correspondant signé avec la mention "bon pour accord" devenant ainsi un bon de commande.

Les produits sont envoyés en lettre suivi ou Colissimo par La Poste. Les délais de livraison dépendent notamment de la nature et du volume de la commande, ils sont donc simplement indicatifs. Ils peuvent être de deux semaines ou plus. Le Photographe peut préciser ses délais en temps voulu au Client.

Comme déjà évoqué à l'article 7.2, la correspondance des couleurs, des contrastes et des teintes dépend du fichier d'impression, du mode d'impression et de l'imprimante utilisée. En cas de commande de tirages, le Photographe peut faire part au Client, à sa demande, des fichiers d'impression avant de les envoyer au prestataire imprimeur. Toute réclamation ultérieure à la commande ne sera donc pas recevable.

Toutefois, le Photographe se réserve le droit d'exiger au prestataire imprimeur un remboursement ou une nouvelle réalisation de commande s'il estime la qualité de la première commande bien en-dessous des attendus, demande pouvant se faire en accord avec le Client, dans la limite des modalités possible.

## **Article 10 - Commande de cessions de droit sur des photographies préexistantes**

Toute demande par le Client d'utilisation de photographies préexistantes appartenant au Photographe sera étudiée et discutée. Pour tarifier cette cession clairement définie et délimitée dans un Contrat correspondant, le Photographe s'appuiera sur les barèmes de cessions de droits d'oeuvres préexistantes rédigés par les organismes professionnels (UPP, SAIF, ADAGP).

Si un accord est trouvé, le Contrat de cessions correspondant sera signé et les montants seront facturés, selon des modalités convenues dans ce Contrat.

Il est rappelé que toute utilisation de photographies appartenant au Photographe sans son autorisation est strictement interdite, en respect des droits d'auteur.

## **Article 11 - Bons cadeaux**

Le Photographe propose des prestations de shooting famille, amis, couple, etc à offrir par le Client en bon cadeau. Les personnes bénéficiaires de ce bon cadeau prennent contact avec le Photographe pour décider d'un lieu (en extérieur ou chez les bénéficiaires du bon) et d'une date de shooting, selon la formule de prestation offerte. Les tarifs de base et formules présentés sont les mêmes que celles décrites sur le site <https://www.baptistelasnier-images.fr> et à l'Article 5.

Si aucun lieu de shooting n'est décidé au moment de la commande, un forfait de frais de déplacement sera inclus dans le tarif. Si le shooting se déroule alors dans la ville de résidence du Photographe, des tirages supplémentaires seront offerts aux bénéficiaires de ce bon.

Le bon cadeau est valable jusqu'à 4 personnes shootées - majoration de 15 euros par personne supplémentaire. Il sera envoyé par voie postale au Client dès réception du paiement par chèque. Il sera encaissé après la réalisation de la prestation.

Il n'est ni échangeable ni remboursable, nominatif (seulement réservé aux personnes inscrites sur le bon) et valable neuf mois à compter de la date de réception du paiement notifiée par le Photographe.

Les conditions de réalisation de la prestation offerte restent les mêmes que celles décrites dans l'Article 6.

Tout retard de plus de 30 minutes des personnes bénéficiaires de ce bon cadeau pourra entraîner le report de la séance à une nouvelle date proposée selon les disponibilités du Photographe.

Les commanditaires et les personnes recevant ce bon cadeau pourront parfaitement commander des tirages papier auprès du Photographe après réception des photographies par les personnes shootées, en sus de la prestation commandée (Article 8).

## **Article 12 - Autres obligations du Client**

Concernant les reportages mariages, si la formule de 15h est choisie, les frais de nourriture et d'éventuel logement du Photographe sont à la charge du Client.

Pour rappel, tout manquement ou retard de paiement du Client pourra entraîner le refus de réalisation de la prestation par le Photographe.

## **Article 13 - Responsabilités**

Hormis les cas de figures déjà évoqués précédemment et notamment aux articles 4 et 6, tout vol, dégradation ou perte engendrée par le Client ou autrui des tirages papiers/albums envoyés, et toute suppression ou perte des fichiers numériques ne peut en aucun cas découlé sur un remboursement quelconque.

Le Client prend conscience que sa responsabilité civile sera engagée en cas d'accident physique et/ou matériel durant la prestation, découlant sur une réparation du préjudice causé. Si l'accident rend impossible la réalisation de la prestation par le Photographe, aucun remboursement ne sera envisageable.

Le Photographe a également conscience que sa responsabilité civile - couverte par l'assureur Groupama, n° souscripteur 42477535Z - sera engagée en cas d'accident physique et/ou matériel durant sa prestation découlant sur une réparation du préjudice causé. Si l'accident rend impossible la réalisation de la prestation par le Photographe, une solution de report de celle-ci et/ou un remboursement sera proposée.

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande. Le Client doit veiller à son exactitude. Tout colis renvoyé au Photographe à cause d'une adresse de livraison erronée ou incomplète est réexpédié aux frais du Client.

Malgré la sécurité mise en place sur son site Internet et sur ses outils numériques et informatiques de travail, Baptiste Lasnier Images décline toute responsabilité quant à toute tentative d'effraction, de piratage informatique ou d'actes de malveillance commis sur le réseau et ciblant les installations informatiques liées à la fourniture du service malgré les précautions prises, et quant aux conséquences préjudiciables qui peuvent en résulter. Baptiste Lasnier Images pourra engager toute action en justice contre toute tentative de malversation visant ses systèmes informatiques assurant le fonctionnement du service [baptistelasnier-images.fr](http://baptistelasnier-images.fr).

## **Article 14 - Réclamations**

Hormis les cas de figures déjà évoqués précédemment et notamment aux articles 7 et 8, si les photographies et produits envoyés par voie postale ne sont pas livrés ou livrés hors délais

préalablement indiqués, le Client peut faire part au Photographe d'une réclamation écrite. Une étude au cas par cas sera effectuée par ce dernier, avec la ferme volonté d'une recherche d'un accord juste et d'une décision justifiée, dans la mesure de ses possibilités, la livraison en bonne et due forme ne relevant pas de ses compétences.

Dans tous les cas, le Client prend note qu'il est plus prudent d'anticiper sa commande par rapport aux délais indiqués.

## **Article 15 - Données personnelles**

Les données à caractère personnel collectées par le Photographe dans le cadre de la réalisation de la commande passée par le Client sont tenues strictement confidentielles et sont destinées à l'usage exclusif du Photographe.

## **Article 16 - Conservation des fichiers numériques**

Le Photographe s'engage (sauf catastrophe indépendante de sa volonté telle qu'un endommagement du disque dur externe de sauvegarde, incendie, inondation ou autre) à conserver les fichiers numériques envoyés au Client pendant une durée minimale d'un an à compter de la date de fin des prises de vue. Passé cette date, il se réserve le droit de les détruire.

## **Article 17 - Relations Client**

Hormis tous les cas de figures décrits dans ces présentes CGV, le Photographe assure sa volonté de participer à une relation avec le Client se voulant respectueuse, juste et qualitative. Il en espère de même de la part du Client.

Dans cet objectif, il assure un service après-vente disponible à partir de ses coordonnées transmises au Client.

## **Article 18 - Prestations de Vidéaste**

Dans le cadre d'une séance shooting en famille, couple, entre amis, le Photographe propose également des services de vidéaste. Ces services sont constitués de la réalisation et du montage de séquences vidéos et petits films dans lesquels les participants adressent un message personnalisé au destinataire des images. Ils sont en option et en lien avec une prestation photographique afin de l'illustrer et l'enrichir, selon la demande du Client et des possibilités du Vidéaste. Sauf mentions particulières stipulées par écrit dans le Contrat, les informations et modalités rédigées dans ces présentes CGV s'appliquent également à ce type de prestation. Les tarifs de ce type de prestations optionnelles et particulières s'acquièrent sur devis personnalisé.

## **Article 19 - Modifications des CGV**

Le Photographe se réserve le droit de procéder à tout moment, sans préavis, à des modifications des présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive entre Baptiste Lasnier Images représenté par Baptiste Lasnier et toute personne commandant une prestation et/ou des produits.

Ces conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications, les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de passation de votre commande.

## **Article 20 - Règlement des litiges**

À titre informatif, le Photographe dispose d'une protection juridique par le biais de son contrat d'assurance, notamment pour défendre ses intérêts en cas de litige.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français et sera soumis aux tribunaux de Bourg-en-Bresse.

Les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à trouver une solution à l'amiable à leur problème ou bien à soumettre leur différend au médiateur désigné par les organismes représentatifs des photographes professionnels.

*Dernière version éditée le 28/05/2021*